

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Tunisian Prudence Fund

Adresse : Rue du Lac Biwa, IMM Fraj 2^{ème} Etage- Les Berges du Lac -1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 07 septembre 2011, d'agréeer le fonds commun de placement «Tunisian Prudence Fund», promu par « United Gulf Financial Services – North Africa -UGFS NA » et la « BIAT », ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune.
Référence de l'agrément	: Agrément n° 24-211 du 7 septembre 2011
Durée de vie	: 10 ans
Gestionnaire	: UGFS -NA
Dépositaire	: BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: Compagnie Gestion et Finance -CGF- - intermédiaire en bourse.
Distributeur	: UGFS -NA